

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMISTRATION**

SÉANCE du 12 septembre 2023

Délib.2023 – 17

<p>Date de la convocation</p> <p>6 septembre 2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à dix-sept heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Céret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BARANOFF Brigitte, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de CERET.</p>
<p>Nombre de membres</p> <p>En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 12</p>	<p>Membres présents : Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, Mme BENARD Gisèle, Mme BOISDRON Gisèle, Mme OHN Christiane, Mme DUNYACH Monique, Mme TORRENT Michèle, Mme GUISSSET Danièle, Mme GIRARDIN Jeanine, Mme DADA Françoise, Mme GUERRIER Annie.</p> <p>Membres ayant donné une procuration : Mme KIMPE Astride a donné procuration à Mme BARANOFF Brigitte.</p> <p>Membres absents excusés : M. COSTE Michel (Président du CCAS), Mme PISSON CECCALDI Eveline.</p> <p>Membres absents : M. VILA-PASOLA Marti, Mme THILMONT Alicia, M. MAITRE Claude.</p>
<p>Votes</p> <p>Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p>Objet : Budget primitif 2023 – Décision modificative n° 1</p> <p>Le conseil d'administration,</p> <p>VU l'instruction budgétaire et comptable M14,</p>
<p>Date d'affichage</p> <p>18/09/23</p>	<p>VU le budget primitif de l'exercice voté le 13 avril 2023 s'élevant à 262 500 € en section de fonctionnement et 12 012.63 € en section d'investissement,</p>
<p>Date de publication et de mise en ligne</p> <p>18/09/23</p>	<p>Madame Brigitte BARANOFF, Vice-Présidente, propose au conseil d'administration d'adopter la décision modificative suivante du budget primitif de l'exercice 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Virement de crédits en dépenses de la section de fonctionnement :<ul style="list-style-type: none">Chapitre 11 Article 6541 créances en non-valeur - 294 €Chapitre 11 Article 6232 fêtes et cérémonies - 202 €Chapitre 042 Article 6811 dotations aux amortissements + 496 € - Virement de crédits en dépenses de la section d'investissement :<ul style="list-style-type: none">Chapitre 21 Article 2181 installations générales Agencements - 1 000 €Chapitre 21 Article 2188 autres immobilisations corporelles +1 000 €

- **Augmentation de crédits en recettes et dépenses de la section d'investissement :**
 - En recettes : Chapitre 040 opération d'ordre transfert entre sections + 496 €
 - En dépenses : Chapitre 21 article 2188 autres immob. corporelles + 496 €

**Le conseil d'administration,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

-D'adopter la décision modificative ci-dessus proposée. Le montant du budget reste inchangé en section de fonctionnement soit 262 500 € et est augmenté de 496 € en section d'investissement soit 12 508.63 €. Le montant total du budget est de 275 008.63 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme

La Vice-Présidente du CCAS
Mme Brigitte BARANOFF

REÇU LE

18 SEP. 2023

SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET

C.C.A.S.
Ville de Céret
Tél. 04 68 87 57 94

